



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22040926***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**22 MARS 2022**DIVISION DES
ENTREPRISESN° d'entreprise : **0462 311 896**

Nom

(en entier) : **SPARKOH!**

(en abrégé) :

Forme légale : **scrl**Adresse complète du siège : **Rue de Mons 3 à 7080 FRAMERIES****Objet de l'acte : démission et nomination**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2022 à 8h30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à huit heures trente, les associés de la société coopérative à responsabilité limitée « SPARKOH ! se sont réunis en présentiel rue de Mons 3 à 7080 Frameries, pour une Assemblée Générale Extraordinaire.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Extraordinaire acte :

1) la démission de l'administrateur et président du conseil d'administration, Mr Georges Louis Bouchez RN 86032317787, domicilié, avenue de Gaulle 75 à 7000 Mons

2) la nomination comme administrateur et président du conseil d'administration: Monsieur Fabrice Brion, RN 79050829790 domicilié Chemin des Grands Près, 71 à 7012 Jemappes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).